

Avenant N°4 à l'Avis de Course

Article 13. Limitation de sortie de l'eau et plongée

Ajouter à l'avenant N03 :

Pour tous les jours à venir le nettoyage des lignes de flottaison - des safrans et des foils (pas de la quille) ne sera autorisé que le quart d'heure précédent chaque heure de devoir de mise en conformité.

Ce nettoyage à l'aide d'un balai se fera à partir du pont du bateau ou du ponton , aucune mise à l'eau d'un équipier ne sera tolérée

Les bateaux ayant été à un moment équipés de bâches de protection de la coque entre la dernière arrivée au port suite à la dernière course et la course à suivre ne seront pas autorisés à effectuer ce nettoyage.

Le directeur de course

François Séruzier

Original signé

A Perros Guirec le 14 juin 2025 16h00